

Maître d'ouvrage

SAS SAUVETRE IMMO  
34, Route de la Goulaïne  
44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES  
06.82.66.35.46  
alain.sauvetre854@orange.fr

Maître d'oeuvre  
Conception



AGEIS  
GEOMETRES EXPERTS  
BUREAU D'ETUDE VRD

3, rue de la Planchonnais

44980 Sainte-Luce-sur-Loire  
Tél. 02 51 85 02 56

Email : nantes@ageis-ge.fr  
www.ageis-ge.fr

Architecte

**Dominique DUBOIS**  
Architecte Urbaniste

Dominique DUBOIS  
ARCHITECTE  
URBANISTE

13, Allée Guillaume Dupuytren  
SAINT-HERBLAIN - 44800  
Tél. 06.19.42.22.63

Email : ddubois.archi@gmail.com



# Lotissement "LE DOMAINE DE LA PREVOTE"

## PA9

### Hypothèse d'implantation des futures constructions

Commune de :  
**PALLUAU (85)**

Adresse :  
**Rue de la Prévoté**

Indice	Modifications	Date
1	PA	23/09/2019
2	PAS1	13/12/2019
3	PAM1	14/03/2022

Conception: P. BILLON	Responsable: S. REBULET	Altimétrie: IGN69	Planimétrie: CC47
Dessin: JF. MARIN	R. LECOQ		
Section ZB n°253		Dossier n°: 19016-PA	Echelle: 1/500e

- Périmètre de l'opération
- Application cadastrale (limite non garantie)
- Voisie, accès, stationnements en enrobés noirs (ou équivalent)
- Voisie, aire de réparation en béton balayé (ou équivalent)
- Traitement différencié de la voie (marquage de type roue imitation béton) (ou équivalent)
- Espaces verts
- Mélange terre-pierre
- Surface cessible
- Parking visiteur
- Arbres / arbustes à planter à la charge de la commune (représentation figurative)
- Arbres existants
- Haie bocagère existante à conserver, reprofiler et compléter si nécessaire
- Haie à planter à la charge de l'aménageur
- Hypothèse d'implantation d'une construction avec toiture en double pente
- Hypothèse d'implantation d'un stationnement aérien / d'une haie
- Hypothèse d'implantation d'arbres ou arbustes à planter à la charge de l'acquéreur (sans obligation)
- Bassin, noue de collecte des eaux pluviales
- Cote terrain naturel
- Coffrets techniques
- Candélabre / Candélabre avec arceau



Echelle 1/500

0 10m 20m

Nota

Les limites figurant au plan sont celles qui ont été retenues sur place lors de la réunion amiable de délimitation. Cependant, elles ne seront définitives qu'après signature de tous les riverains sur le procès verbal de bornage.